

castration, caudectomie et douleur chez les petits ruminants

mise au point

L'absence de douleur est l'une des composantes du bien-être animal. Certaines pratiques d'élevage, dont la castration et la caudectomie, sont à l'origine de douleurs d'intensité variable qui peuvent (ou devraient) faire l'objet d'une prise en charge systématique dans une logique d'amélioration de la bientraitance animale.

Chez les animaux d'élevage, la castration des mâles est une pratique zootechnique très ancienne dont la justification première est d'éviter la puberté et ses conséquences sur le comportement (agressivité principalement), les risques de reproduction non désirée ainsi que, pour certaines espèces, les modifications physiques (développement de l'avant-main, qualité de la viande et de la matière grasse) associées aux modifications organoleptiques (goût de la viande) [6, 30].

● En France, chez les petits ruminants, la castration des mâles non destinés à la reproduction concerne surtout les ovins car les jeunes boucs sont en général abattus bien avant l'âge de la puberté.

En fonction des lieux d'élevage et des cahiers des charges des signes de qualité (AOP, labels), la castration des agneaux peut être autorisée, obligatoire ou interdite.

● De même, la caudectomie ne concerne que l'espèce ovine et a essentiellement pour but la prévention des risques de souillures du train postérieur et de myiases ainsi que la facilitation des accouplements [4, 6, 27].

● Par ailleurs, quelle que soit l'activité, la production, l'intervention réalisée sur l'animal et ses modalités, la composante "bien-être" est devenue, dans les pays développés, une préoccupation sociétale majeure qui a ouvert de vastes champs de recherche fondamentale et appliquée, notamment les projets *Welfare Quality* et *Animal Welfare Indicators* (AWIN) qui ont abouti à la mise au



1 Agneau : la caudectomie des animaux destinés à la boucherie n'est pas utile (photo Reproduction, ENVT).

point de protocoles d'évaluation du bien-être en élevage [29].

● Dans ce contexte, quelle que soit l'espèce animale, la castration et la caudectomie ont été, sont ou seront inévitablement réglementées (avant d'être interdites) par les pouvoirs politiques sous la pression des défenseurs de la cause animale (photo 1).

● Nous nous proposons donc, dans cet article, de faire une mise au point sur la douleur induite par les différentes méthodes de castration et de caudectomie chez les petits ruminants, les moyens d'y remédier et les solutions alternatives à la castration avant de faire un rapide tour d'Europe de la réglementation et des pratiques.

RAPPEL DES DIFFÉRENTES MÉTHODES DE CASTRATION ET DE CAUDECTOMIE

● La castration et la caudectomie peuvent être réalisées par des méthodes chirurgicales (incision cutanée, puis exérèse des testicules ou section de la queue suivie ou non de suture ou de cautérisation) ou non chirurgicales. Parmi ces dernières, les méthodes les plus utilisées reposent sur l'interruption de la circulation sanguine testiculaire ou caudale par une ligature (anneaux élastiques) et/ou par écrasement (à l'aide d'une pince de Burdizzo essentiellement) [6].

La castration peut être aussi chimique, hormonale ou immunologique (cf. § 4 - Solutions alternatives).

Xavier Berthelot

Département élevage et Produits, Santé
UMT Maîtrise de la santé
des troupeaux de petits ruminants,
École Nationale Vétérinaire,
23 chemin des Capelles,
B.P. 87614,
F-31076 Toulouse cedex 3

Objectifs pédagogiques

- Prendre conscience de la diversité d'expression de la douleur chez les agneaux nouveau-nés.
- Comprendre l'intérêt de la prise en charge de la douleur animale, même quand celle-ci est peu exprimée.

Essentiel

- La castration et la caudectomie sont des interventions qui provoquent des douleurs d'intensité et de durée variables, quelque soit l'âge auquel elles sont réalisées.
- A défaut de préférer les méthodes alternatives, la douleur peut être maîtrisée, sinon évitée, par la mise en oeuvre systématique d'une anesthésie locale éventuellement associée à une analgésie.
- Certains pays ont fortement réglementé (voire interdit) la castration et la caudectomie ; la réglementation française est actuellement assez peu contraignante.

RUMINANTS

■ Crédit Formation Continue :
0,05 CFC par article